Forum Global sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition

Sujet

Mise en œuvre des Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté

Discussion N. 94 du 11 novembre au 2 décembre 2013

CONTEXTE

Conformément à la recommandation de la vingt-neuvième session du Comité des pêches (COFI) de la FAO, la FAO a lancé un processus de consultation pour étayer l'élaboration d'un instrument international pour la pêche artisanale. Le texte de cet instrument, les *Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté* (Directives PAD), est actuellement négocié par les états membres de la FAO[1] dans le but de présenter un document final qui devra être approuvé par le COFI en 2014.

L'adoption officielle des Directives PAD est certes d'une importance critique, mais le véritable défi réside dans leur mise en œuvre, car ces Directives ne seront efficaces que si leurs dispositions sont mises en pratique. À sa 30e session, le COFI est convenu « *qu'il fallait mettre au point des stratégies d'application des directives à divers niveaux* ». La mise en œuvre des Directives PAD devra faire l'objet d'une collaboration et d'un effort concerté entre toutes les parties prenantes pour aboutir à des résultats positifs.

Le Secrétariat des Directives PAD de la FAO s'engage à continuer à promouvoir la collaboration et l'engagement de tous les acteurs. C'est pourquoi nous vous invitons à participer à cette consultation virtuelle et à communiquer vos expériences et vos avis sur la façon d'assurer

[1] Une série de réunions de la Consultation technique sur le texte préliminaire des Directives PAD, qui correspond au processus engagé par la FAO pour mener des négociations avec les états membres, s'est déroulée du 20 au 24 mai 2013. Malgré des progrès notables, les travaux de la consultation technique n'ont pas pu être achevés et une nouvelle session est prévue du 3 au 7 février 2014. Veuillez cliquer ici pour consulter *le texte préliminaire présenté à la Consultation technique en mai 2013* et *le texte de la présidence, à savoir le texte modifié à l'issue de la première session de la consultation technique.*

l'application efficace des Directives PAD après leur adoption par le Comité des pêches de la FAO en juin 2014. Les résultats de cette consultation virtuelle serviront de base à l'élaboration, par le secrétariat de la FAO, d'un programme d'aide holistique et participatif à l'échelle mondiale tenant compte de vos leçons apprises, meilleures pratiques, plans et attentes. La consultation virtuelle sera également l'occasion d'un échange à grande échelle de connaissances et d'expériences entre les différents partenaires et parties prenantes qui servira d'appui à une application efficace des Directives PAD .

THÈMES PROPOSÉS POUR LA DISCUSSION

Nous souhaiterions connaître vos expériences et vos opinions sur trois thèmes interdépendants:

1. **Mise en œuvre en partenariat – rôle des différents acteurs et parties prenantes**
2. **Information et communication – favoriser le partage d'expériences et la collaboration**
3. **Défis et opportunités – interventions et soutien requis**

Pour stimuler le débat, nous vous présentons ci-après quelques questions et réflexions initiales ainsi qu'une série de questions indicatives sur les trois sujets en question. Vous pouvez également consulter l'information de référence ainsi que des liens aux différents documents relatifs aux Directives PAD, leur contexte et leur processus d'élaboration en cliquant ici.

Nous espérons recevoir bientôt vos avis et contributions et vous remercions à l'avance du temps que vous avez consacré à cette consultation !

Le Secrétariat des Directives PAD de la FAO

THÈMES ET QUESTIONS

1. Mise en œuvre en partenariat

La mise en œuvre des Directives PAD passe par l'engagement et le partenariat de différents acteurs, institutions et organisations; en effet, l'application des Directives PAD n'implique pas seulement la participation des pêcheurs, mais aussi la prise en compte du rôle et des besoins de chaque acteur concerné. Les communautés de pêcheurs, les OSC, les universités, les ONG, les gouvernements, les organisations régionales, les donateurs et les agences et organisations internationales doivent travailler de concert, mais les différents acteurs ont aussi des rôles différents à jouer pour résoudre les problèmes liés à la gouvernance des pêches, aux questions de l'égalité des sexes, aux activités après pêche, aux intérêts des consommateurs, et aux intérêts plus vastes de la société, etc. Veuillez nous faire part de vos expériences, positives ou négatives, ainsi que des leçons apprises en matière de partenariat dans la mise en œuvre des instruments internationaux

- Comment voyez-vous le rôle de votre organisation et d'autres organisations dans l'application des Directives PAD ?
- Comment encourager et renforcer les partenariats de manière à faire entendre les « voix des exclus »?

- quelles mesures faut-il adopter à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale pour garantir l'efficacité de ces partenariats?

-

2. Information et communication – favoriser le partage d'expériences et la collaboration

L'apprentissage continu et l'échange d'expériences seront des éléments essentiels pour une application efficace. Les leçons apprises, les meilleures pratiques et les outils disponibles doivent être mis à profit pour ne pas devoir réinventer la roue, sachant qu'il va sans doute falloir élaborer des outils et des solutions spécifiques en fonction de l'évolution des contextes locaux. Par ailleurs, il est important de surveiller les progrès accomplis pour déterminer ce qui marche et ce qui ne marche pas, de mettre en place des systèmes participatifs de suivi et d'évaluation et d'élaborer les statistiques pertinentes pour contribuer à la fourniture et l'échange d'informations.

- Quelles bonnes pratiques en matière de communication pourriez-vous recommander pour l'application des Directives PAD à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale?
- Quelle est votre expérience en matière d'approches participatives du suivi et de l'évaluation?
- Comment les progrès accomplis dans l'application des Directives PAD peuvent-ils être mesurés et communiqués de façon utile?

3. Défis et opportunités – interventions et soutien requis

La mise en œuvre implique des défis (par exemple, financiers, politiques, institutionnels, culturels) qu'il va falloir résoudre, mais aussi des opportunités qu'il va falloir saisir. Ces défis et ces opportunités peuvent varier d'un contexte à l'autre et d'un niveau à l'autre (mondial, régional, national et local). Il importe de comprendre ces défis et ces opportunités afin de définir et de mettre au point des activités de soutien. La mise en œuvre des Directives PAD va requérir une combinaison de différents types d'interventions, comprenant, sans toutefois s'y limiter, le renforcement de l'engagement politique et de la sensibilisation, des changements de politiques, des révisions de la législation et/ou des réglementations, le renforcement des capacités et de l'autonomisation, l'amélioration et l'échange d'informations, et l'intensification de la recherche et de la communication.

- Quels sont, à votre avis, les principaux défis en matière d'application, d'une manière générale ou sur le plan plus spécifique du pays, et comment les relever?
- Quelle est votre expérience de ce type de défis et quels ont été vos succès ou échecs en matière de stratégies ou approches pertinentes?
- Comment les interventions peuvent-elles varier, en fonction de l'horizon temporel (ce qui peut être fait dans les douze prochains mois, les cinq prochaines années, sur le plus long terme) et de la quantité de ressources existantes (par exemple, petits/moyens investissements ou investissements lourds/transformateurs)?